



Date du prêt :

Date de retour :

Convention relative au prêt de matériel informatique entre

Le collège Sully
8 chemin des Closeaux
78710 Rosny-sur-Seine
Représenté par madame Levayer
et

Mr ou Mme

Adresse :

Représentant de l'élève :

Classe de :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition de matériel pédagogique dans le cadre de la continuité pédagogique pendant le confinement, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Prêt de matériel.

Le collège Sully met à disposition de....., élève de, le matériel pédagogique suivant :

- un mini pc n°
- une unité centrale n°
- Autre :

Article 2 : Responsabilité – Assurances

De la date d'entrée en vigueur de la présente convention à la restitution du matériel prêté, M. ou Mmes'engagent à supporter la facturation du matériel qui s'avérerait dégradé ou perdu.

M. ou Mmereconnaissent par la présente convention avoir souscrit toutes les assurances afférentes à l'utilisation du matériel mis à disposition et aux dégradations qui pourraient survenir pendant ladite convention.

Article 3 : Validité et Durée de la Convention

La présente convention est valable jusqu'à la fin du déconfinement. Le matériel devra être restitué dès la réouverture de l'établissement.

Rosny sur Seine le.....

Représentant légal de l'élève

Principale du Collège.



V.Levayer

Téléphone
01 30 42 14 14

Télécopie
01 30 42 13 58

Mail ce.0781916j@ac-versailles.fr

8, Chemin des Closeaux
78710 Rosny sur Seine

